

REGLEMENT DE SECURITE INTERIEUR

Préface :

Si nul n'est censé ignorer la loi, nul n'est censé ignorer ce règlement.

Le joueur est tenu de respecter le règlement de sécurité intérieur (RSI).

Tout manquement au règlement sera sanctionné selon les mesures prévues par le RSI et pouvant aller d'un avertissement oral à une exclusion définitive du terrain.

Tout accès au terrain et au locaux de la Friendly Fire S.A.S engage l'individu vis à vis de ce règlement.

Ce dernier doit être affiché de manière visible et consultable à tout moment et sans demande aucune par toute personne accédant aux services de la Friendly Fire.

A noter également que l'équipe Friendly Fire se réserve le droit d'interdire toutes actes ou situations pouvant apporter un risque ou une dégradation des conditions de jeux. Il ne sera néanmoins apporté aucune sanction ni avertissement lors de la première notification publique de la décision.

En toute situation le joueur est tenu de respecter les lois françaises, aucune dérogation ni souplesse ne sera toléré par l'équipe Friendly Fire.

Index :

accès au terrain

alcool, tabac et stupéfiants

vole et perte

comportement

tenue

usage du terrain et des décors

règle de jeux et de fairplay

réplique

imagerie et média

horaire

sanction

Article 1

accès au terrain

Personne majeure :

Pour toute personne majeure, l'accès au terrain de la Friendly Fire S.A.S est soumis à la présentation d'un document officiel attestant de l'âge et de l'identité de la personne sur demande du personnel.

En cas de refus de présentation, aucune location ne sera effectuée. L'équipe se réserve le droit d'interdire l'accès au terrain à toute personne ne présentant pas de pièce d'identité valable.

Personne mineur

l'accès au mineur est strictement encadrer

- Mineur de moins de 16 ans

le tuteur devra présenter un document légal le présentant comme parents ou tuteur légal ou à défaut, une décharge ou autorisation de l'un des tuteurs légaux le présentant comme responsable de leurs enfant.

Il devra également signé une décharge engageant sa propre responsabilité vis à vis du joueur mineur. Dans tous les cas, l'accompagnant devra être présent sur les lieux durant toute la durée du jeux.

- Mineur de plus de 16 ans

Un joueur mineur peut accéder au terrain avec ou sans représentant sous condition que :

le mineur dispose d'une décharge de responsabilité dûment signé du jour ainsi que la copie d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Ou

Que le mineur dispose d'une décharge annuel signé d'un responsable légal et accompagné d'un certificat médical de moins de 3 mois au moment de la signature du document.

L'équipe Friendly Fire S.A.S se réserve le droit de demander tout documents supplémentaire qu'elle juge nécessaire à l'accueil des mineur, et peut également en refuser l'accès pour raison scénaristique, d'âge ou toutes raisons restrictive envisagé par l'équipe Friendly Fire S.A.S.

Quelques soient les conditions d'accès et l'âge, l'équipement conseillé devient en toutes situations obligatoire pour les joueur mineur.

Article 2

alcool, tabac et stupéfiant

Alcool :

L'équipe Friendly Fire se réserve le droit de refuser l'accès au terrain à toute personne en état d'ébriété.

En cas de litige qu'en à cette décision, des test d'alcoolémie sont mis à la disposition des joueur. Ce test n'aura en aucun cas valeur juridique légale, il ne peut être retenu que comme justification d'accès ou de refus d'accès au terrain de jeux.

Un refus de test est de fait considéré comme un motif valable de refus d'accès au terrain de jeux.

La consommation et la vente d'alcool est réglementé par la société Friendly Fire, l'importation d'alcool sur l'ensemble du complexe est interdite, seul l'alcool vendu par Friendly Fire est autorisé.

De même, vous êtes responsable de votre consommation d'alcool, votre consommation ne doit pas excéder le taux légal mis en vigueur par l'état français, soit un taux de 0,5g/l de sang.

Friendly Fire ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de consommation excessive et se réserve le droit de refuser l'accès au terrain de jeu et la vente de boissons alcoolisées en cas de doute sur l'état d'ébriété d'un joueur.

Tabac :

Conformément à la loi Française, le terrain de la Friendly Fire S.A.S étant voué à l'accueil du public, il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux et sur le terrain de jeu. Une zone fumeur est mise à disposition des joueurs.

toutes atteintes à cette règle sera sanctionnée d'un avertissement oral puis d'une exclusion du terrain en cas de récidive.

Stupéfiants :

L'usage de produits stupéfiants, quel qu'en soit la nature et la légalité est formellement interdite. L'équipe Friendly Fire se réserve le droit d'exclure du terrain toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de stupéfiants.

Au vue de l'impossibilité de distinction entre les différent produit, l'usage de CBD est également prohibé sur le terrain de la Friendly Fire et il sera considéré par défaut comme substance illicite

Article 3

vols et pertes

La Friendly Fire S.A.S décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les casiers de charge mise à disposition des joueur et les dépôt de matériel autorisé à titre exceptionnel au sein des locaux sont à la seule responsabilité des joueurs, et leur usage ne peut en aucun cas engager la Friendly Fire S.A.S.

Néanmoins, la Friendly Fire S.A.S se réserve le droit de porter plainte et de remettre aux autorités compétentes toute personne prise en flagrant délit de vol.
En cas de vol avéré, le coupable pourra également être exclu du terrain et banni définitivement des locaux de la Friendly Fire S.A.S

Article 4

Comportement

Propreté et respect du terrain :

Aucun déchet ne sera jeté sur le terrain extérieur comme intérieur des poubelles sont prévues à cet effet près de l'accueil.

Les joueur s'engagent à utiliser exclusivement des billes biodégradables et à ne laisser aucun restes de consommables sur le terrain.

Le tri des déchets et le recyclage sont de mise sur la commune de Rivières, il est dû de respecter les usage des différents bac et contenants lorsque vous jetez vos déchet.

Langage et comportement :

Les insultes ou connotations racistes, homophobes, sexistes, discriminantes, ou tout comportement répréhensible sur un membre de l'équipe de Friendly Fire, sur un joueur, ou sur toutes personnes pouvant être victime de ses propos, sont proscrits. Il en vas de même que toutes revendications ou affichages ostensible d'appartenance à une idéologie, groupe religieux ou parti politique.
L'ensemble des emblème, insigne ou uniforme historique contrevenant a ce règlement sont également interdit hors journée à thème de reconstitution.

La société Friendly Fire S.A.S est totalement apolitique. Toute similarité ou référence à une idéologie, un parti politique ou une religion lors d'un scénario est accidentel et ne représente pas l'idéologie ou la ligne politique de la Friendly Fire S.A.S.

Le harcèlement moral et sexuel sur un membre de l'équipe de Friendly Fire ou sur toutes personnes présente sur les lieux est formellement interdit.

Tout manquement à cet article, quelles qu'en soit les raisons, expose le joueur à des sanctions prévues par ce règlement ainsi qu'à des poursuite judiciaire.

Aucune insulte d'aucune sorte ou agression verbale ou physique ne sera toléré par la Friendly Fire S.A.S.

En cas de désaccord avec un autre joueur, l'équipe Friendly Fire est à votre entière disposition et s'engage à tout mettre en œuvre afin de désamorcer le conflit et trouver une solution aux dits désaccords.

Article 5

Tenue

Sont obligatoire pour accéder au terrain :

- des chaussures fermés
- des protections oculaire normé EN166 B ou supérieur (EN166 A)

En outre, il est vivement conseiller le port d'une protection faciale complète ainsi que le port d'une tenue couvrante et de gants.

L'équipe Friendly Fire se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant une tenue représentant un danger à la pratique de l'airsoft.

Des protections oculaire aux normes sont à disposition des joueur en vente et en location dans nos locaux.

Les distance et condition d'engagement étant calculé vis à vis d'un joueur portant un équipement complet, la Friendly Fire S.A.S ne pourra en aucun cas être portée responsable d'une blessure résultant de l'absence de l'équipement conseillé

!/ les joueur ne peuvent retirer leurs protections oculaire que lorsqu'il se trouve en zone safe, en cas de perte ou de retrait d'urgence, le joueur ce place face contre terre ou contre un mur et couvre ses yeux de ses main, il demande ensuite de l'aide et doit être immédiatement emmené par un membre du staff ou un autre joueur en zone safe sans jamais découvrir ses yeux.

Des lésion oculaire grave voir la perte d'un œil peuvent résulter du non-respect de cette règle.

Article 6

Usage du terrain et des décors

Tout actes de dégradation volontaire et avéré des décors mis à disposition entraînera une demande de remboursement et une exclusion du terrain ainsi que des poursuites judiciaires en cas de refus.

En cas de dégradation accidentelle, aucune indemnisation ne sera demandé au joueur, il est néanmoins demandé à chacun de signaler **immédiatement** tout décor dégradé ou défectueux pour permettre à l'équipe de la Friendly Fire d'écarter tout danger ou désagrément lier à ce décor

Les décors mis en place par la Friendly Fire S.A.S, à l'exception les rampe d'accès et des escalier, ne sont en aucun cas fait pour être franchis, chevauchés, ou escaladés. Le bassin présent sur le terrain n'est pas non plus étudié pour permettre au joueur d'y pénétrer.

De ce fait, tout acte de ce type est à l'entière responsabilité des joueurs, la Friendly Fire ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un accident résultant d'un comportement de ce type.

Il est également à noter qu'à l'exception des éléments signalés par l'équipe Friendly Fire, aucuns éléments du décor ne doit être déplacé ou modifié.

Article 7

Règles de jeux et de fair-play

l'airsoft est une discipline sportive se pratiquant sur la base du fair-play, tout joueurs impacté par une bille doit crier « out » ou « touché » et lever sa réplique ou ses bras pour indiquer à tous qu'il est alors « hors-jeu », et ne devra plus être pris pour cible.

Les conditions de retour en jeu seront stipulées dans le scénario en début de partie.

Si un joueur pense en avoir touché un autre sans que ce dernier ne se déclare hors-jeu il peut le lui signifier poliment mais ne pourra en aucun cas insister ou entreprendre une quelconque action contre lui. En cas de litige, l'équipe Friendly Fire est à votre disposition.

Des arbitres peuvent évoluer sur le terrain, ils portent des tenue fluorescentes pour être facilement identifiés et dispose d'une lumière rouge en partie de nuit. Ces arbitres ont tout pouvoir pour déclarer un joueur hors-jeu s'ils le pensent touché. Aucune contestation ne sera entendue quant à la décision d'un arbitre.

L'équipe Friendly Fire se réserve le droit de nommer des arbitres extérieurs au membres du staff, une fois leur nomination effective, quel que soit leur affiliation, ces arbitres ont tout pouvoir pour faire appliquer le règlement. Les éventuelles sanctions découlant d'un non-respect des règles restent à la charge exclusive du Staff. Les arbitres ont également un devoir absolu de neutralité et encourent un bannissement temporaire en cas de non-respect de ce devoir.

En cas de non-respect des règles de jeux, les arbitres sont habilités à effectuer un avertissement oral au joueur.

Une récidive peut entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de la partie en cours.

Conditions de tir :

Avant tout usage d'une réplique le joueur doit s'assurer du respect des distance de sécurité citée dans l'article 8. en cas de non-respect, il en sera le seul responsable et risque potentiellement une sanction.

Toutes ouvertures du feu doit se faire avec un visuel sur la cible. Il est strictement interdit d'ouvrir le feu avec une réplique pointant dans une direction non observable par le joueur (tir à la libanaise) et pour raison de fairplay, d'ouvrir le feu en ne laissant que la réplique dépassé (joueur protéger par une vitre) ou en positionnant le canon dans une ouverture de porte ou fenêtre inférieure à la taille d'une tête ou dans un orifice naturel qui ce retrouverais obstruer a plus de 50 % par la réplique. L'épaulé n'est néanmoins pas obligatoire.

Lorsque le tir en rafale est autorisé, il sera demandé au joueur d'effectuer des rafale courtes dans le but de ne pas « arrosé » inutilement sa cible et d'augmenté ses distance de sécurité de 3m supplémentaires.

Zone safe :

Il est demandé à tout joueur pénétrant dans la zone safe de désarmer sa réplique. (retrait du chargeur, éventuel tire à vide ou mouvement de culasse pour extraire les bille présente dans la réplique si le mécanisme de tire reste opérationnel suite au retrait du chargeur)

Ces mesure seront effectuées avant d'entrer dans la zone safe.

Aucun tir, y compris à vide ou pour testé ne sera toléré en zone safe et pourra être sanctionné sans avertissement. Il est également interdit de viser un autre joueur ou membre du staff, même avec une réplique supposément vide ou neutralisée, dans cette zone.

Les joueurs sont néanmoins autorisé à tout instant à rejoindre la zone de jeux pour tester leurs répliques ou a user des tubes de désarmements mis à leur disposition.

Zone de respawn :

Aussi appelé zone de retour en jeu, cette zone est sans tir, il est interdit d'ouvrir le feu depuis cette zone ou sur les joueur s'y trouvant

Article 8

Répliques

Répliques interdite

il est strictement interdit sur le terrain et dans les locaux de la Friendly Fire :

- de faire usage ou d'importer des artifices pyrotechniques
- de faire usage de grenade détonante à fort décibel (type CO₂ à coque jetable)
- de faire usage de farine, poudre alimentaire ou plâtre. Seul le talc est toléré
- de faire usage d'une réplique de 2 joules ou supérieur
- d'introduire une arme réelle quelle qu'en soit la catégorie (les couteaux de poche restent tolérés en zone safe sous condition de respect de la loi française)

en cas de réplique d'arme blanche : seuls sont tolérés les répliques d'arme blanche souple. L'usage de réplique en plastique rigide est interdit. L'équipe Friendly Fire est seul juge quand à l'autorisation de ce type de réplique sur le terrain, leur port « en décoration » pourra être accordé suite à demande auprès d'un membre du staff.

Puissance, cadence et distance d'engagement

Aucun tir à bout portant (moins de 2 mètres) ne sera toléré, il faut procéder à un « out vocal » (dire « je t'ai eu, freeze, ou tu es out en pointant le joueur) ou user d'une réplique d'arme blanche souple dans ces situations.

En bâtiment : seules les répliques inférieures à 1 joules pourront être utilisées pour ce déplacement :

- Tout tir continu ou soutenu, hors répliques de soutien, même par le biais de rafales courtes rapprochées, est strictement interdit.
- L'usage de rafale augmente systématiquement de 3m la distance de sécurité d'une réplique
- A l'exception des répliques inférieures à 0,5j, les répliques capables de rafales doivent être basculées en semi-automatique ou remplacées par une réplique de poing lorsque le joueur se déplace en milieu confiné.
- L'ensemble des techniques permettant d'augmenter la cadence des répliques semi auto au point de dépasser de manière notable le rythme normal de pressions de détente sont considérées comme rafales et de fait soumises aux mêmes règles que ces dernières.
- selon ce même principe, des rafales courtes suffisamment rythmées pour ne pas laisser l'adversaire se ressaisir seront considérées comme usées d'une cadence soutenue et de ce fait réservées aux répliques de soutien

- Les répliques inférieures ou égales à 0,5j :

Seul le bout portant est interdit, le tir en rafale est libre en tous lieux

- Les répliques inférieures ou égales à 0,8j

Distance de sécurité de 3m le tir en rafale courte est réglementé

- Les répliques inférieures ou égales à 1J

Distance de sécurité de 5m le tir en rafale courte est réglementé

- Les répliques inférieures ou égales à 1,2j

Distance de sécurité de 8m le tir en rafale est interdit en intérieur sauf réplique de soutien ou tir au-delà de 20m

- Les répliques inférieures ou égales à 1,5 J

Usage en semi-automatique obligatoire, distance de sécurité de 10m, les réplique de soutiens peuvent user de rafales courtes à une distance de sécurité de 20m, cadence soutenue strictement interdite en intérieur

/!\ Au-delà de 1,5j les répliques ne doivent en aucun cas être utilisé en rafale, un joueur faisant usage d'une réplique de forte puissance en rafale sur le terrain sera immédiatement exclue de la partie en cours et pourra être bannie en cas de récidive.

Les DMR et sniper jusqu'à 1,8j

Ces répliques seront obligatoirement épaulées pour ouvrir le feu

Ces répliques devront obligatoirement posséder un optique de visée et leurs mode de fonctionnement doivent être exclusivement en semi-automatique ou manuel

le joueur doit porter une réplique secondaire de moins d'1,5j

distance de sécurité de 15m

les sniper jusqu'à 1,98J

Ces répliques seront obligatoirement épaulées pour ouvrir le feu.

Ces réplique sont limitées aux fonctionnement manuel uniquement. Elles doivent être équipées d'une lunette et d'un bipied (sauf cas de réplique historique qui devront obligatoirement être présentées au staff)

le joueur doit porter une réplique secondaire de moins d'1,5j

distance de sécurité 20m

Réplique non conforme :

- Signalé par le propriétaire

Si une réplique est constatée non-conforme avant un début de partie ou suite à un auto-contrôle du propriétaire :

Aucune sanction ne sera envisagé, le joueur doit s'il le peut remettre sa réplique en conformité ou changer de réplique.

Sans remise en conformité la réplique ne pourra pas être utilisé en partie.

- Constaté par un joueur ou un membre du staff

Si une réplique est constaté non-conforme suite à un contrôle du staff, le joueur sera au minimum sanctionné d'un avertissement et de l'interdiction d'user de la réplique non-conforme, et selon le dépassement de puissance (0,2j supérieur à la limite ou plus de 2j), il pourra être exclu du terrain à la demande du staff.

- Modification d'une réplique après passage Chrony

Toutes modifications pouvant entraîner un changement de puissance impose un nouveau passage au Chrony. Tout refus de se soumettre à un passage Chrony, qu'elle soit suite à une modification avérée ou a un doute d'un arbitre entraînera un bannissement immédiat. La modification d'une puissance non déclarer a un membre du staff sera considéré au mieux comme une tricherie et au pire comme une mise en danger d'autrui et sera de fait sévèrement sanctionnée.

Le non-respect des distance d'engagement

En cas de non-respect des distances d'engagement, le joueur sera sanctionné d'un avertissement puis d'une exclusion temporaire, voir définitive de la partie en cours en cas de récidive

En cas de tir à bout portant, le joueur sera immédiatement sanctionné d'une exclusion temporaire et pourra être sanctionné d'une exclusion définitive de la partie en cours voir être banni définitivement en cas de récidive.

Cas particulier : les réplique de soutiens :

Cas particulier par leur capacité de tir, les répliques de soutiens bascule entre leurs règles spécifique et les règles des répliques d'assaut selon leurs utilisations.

Pour pouvoir être considérée comme réplique de soutien et de fait bénéficier des règles d'engagement et de cadence liées à ce type de réplique, elles devront obligatoirement être placées en appui au sol ou sur un obstacle fixe (avec ou sans bipied au choix du joueur).

Un positionnement fixe, genoux a terre et réplique à l'épaulée peut remplacer l'appui physique de la réplique et l'autorise à être considérée comme réplique de soutien.

Une réplique de soutien tenue à la hanche ou à l'épaule lors d'un déplacement est considéré comme réplique d'assaut et ne pourra de ce fait pas faire usage d'une cadence soutenue.

Certaines répliques de soutien ne peuvent pas être positionnées en appui de par leurs nature même (Gatling etc . . .), elles seront soumis à approbation de l'équipe Friendly Fire selon les scénarios à l'instar des boucliers et autres accessoires exotique, ces répliques pourront recevoir des dérogations ou règles additionnelles spécifiques liées aux scénarios et/ou à la réplique en elle-même

Les réplique d'assaut modifier pour soutien (exemple : chargeur drum) pourrons être déclarer comme réplique de soutien auprès d'un membre du staff, néanmoins, par soucis d'équilibre, les répliques de soutien seront toujours dispatcher dans les différentes équipe.

Cas particulier : les Boucliers :

L'usage de bouclier est autorisé sur le terrain de la Friendly Fire S.A.S, néanmoins, ces derniers ne devons en aucun cas dépasser le sternum de leur utilisateur lorsque posé au sol n'y dépassez la largeur des épaule de plus de 10cm de chaque coté

Accessoires de réplique : lampes et lasers

Seuls sont autorisés les lasers de classes 1, 2 et 3a/b, néanmoins leur usage reste à l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Seul les lasers disposants d'un dispositif d'allumage instantané et d'extinction automatique (ex : interrupteur déporté au pouce ou à la détente) sont autorisé, un allumage constant est interdit.

Au vue des risques liés à ces dispositif, il est interdit d'allumer ou pointer un laser sur la tête d'un individu ou de le laisser allumer si la réplique est en position haute dans un lieux ne permettant pas une vision dégagée.

Les lampes torche sont autorisées sans restriction de puissance, néanmoins, toute lampe supérieur à 400 lumen sera soumise au même règles que les lasers (interrupteurs déporté non-nécessaire si tenue à la main)

De plus, l'usage stroboscopique, en raison des risque pour la rétine, est strictement interdit eu delà de 400 lumens

Article 9

Matériel d'imagerie et média

Tout appareils d'imagerie utilisé sur le terrain de jeu ou dans les locaux de la Friendly Fire S.A.S doivent être déclarés auprès d'un membre du staff, leur usage est soumis à l'approbation de ce dernier.

En cas d'autorisation, l'usage dudit matériel est sous l'unique responsabilité de son détenteur, aussi bien vis à vis des éventuel risque de détérioration que des lois et règlements concernant le droit à l'image de chaque individu.

L'usage des drones autre que ceux détenue par la Friendly Fire S.A.S ou de professionnel œuvrant pour le compte de la Friendly Fire S.A.S ne sont pas autorisé à survoler le terrain lors de parties publiques.

Lors de parties privées, l'usage d'un drone peut être autorisé aux utilisateurs sous condition de présentation des différents documents liés à la catégorie du drone employé et du respect des conditions normales d'utilisation.

Si l'utilisateur reste responsable de son matériel et de toute dégradation accidentel, une dégradation VOLONTAIRE et AVÉRÉ dut dit matériel expose le contrevenant a des poursuites judiciaire.

En cas d'utilisation de matériel photo ou vidéo lors d'une partie publique, l'utilisateur s'engage à ne pas publier de matériel visuel quel qu'il soit portant atteinte aux droits à l'image ou permettant d'identifier un joueur ou un membre du staff sans son accord. En cas de publication, les visages ainsi que les marquages permettant l'identification d'un individu devront, sauf accords contraire de l'individu filmé, être flouté ou coupé au montage.

Le propriétaire du média publié est le seul responsable du non-respect de ces règles et des risques inhérent à la publication ou à l'utilisation dudit média en cas de non-respect du droit à l'image.

Il sera demandé aux utilisateurs de matériels photos ou vidéos d'identifier la Friendly Fire S.A.S si ces images se retrouve sur les différents réseaux sociaux, en aucun cas l'utilisateur n'a le droit d'utiliser les images du staff ou du terrain sans en mentionné le lieu et de s'en approprié l'image.

En cas de désaccords concernant le droit à l'image, l'équipe Friendly Fire se réserve le droit de revenir sur sa décision concernant l'autorisation de tout moyen de prise de vue et d'exiger la suppression de tout contenu en lien avec le terrain, les locaux ou les personnes présentes, même si le media respecte les consignes précédemment citées.

Article 10

horaires

La Friendly Fire S.A.S fonctionnant sur un principe de scénarios rythmés et de tranches horaires fixe, en cas de réservation la ponctualité s'avère importante.

La Friendly Fire S.A.S se réserve de fait le droit de ne pas décaler une session de jeu et de considérer le retard desdits joueurs comme aillant consommé le temps de jeu perdu du fait de leur retard si une éventuelle adaptation des horaire viendrait à avoir une répercussion sur les parties à venir.

Si un joueur venais à arriver après lancement d'un scénario, l'équipe Friendly Fire se réserve également le droit de refuser l'accès au terrain dudit joueur le temps restant du scénario en cours.

Néanmoins, l'équipe Friendly Fire s'engage à ne pas considérer la résultante d'un retard comme une sanction et cherchera une solution pour contenté le joueur du moment que ceci ne porte pas atteinte au bon déroulement des activité de la société et n'engage de perte financière pour cette dernière.

Article 11

sanctions

Avertissement :

Le staff averti le joueur de son manquement aux règles, si le joueur corrige la situation aucune sanction ne sera appliqué.

Le staff peut se contenter d'un avertissement oral sans suites ou noter l'avertissement au registre des sanctions pour un suivi des manquements du joueur.

exclusions temporaire :

Le joueur est envoyé en zone safe et a l'interdiction formelle de pénétrer sur le terrain avant le scénario suivant, tout refus est sanctionné d'une exclusion définitive.

exclusions définitive :

Le joueur doit quitter le terrain, il ne peut plus jouer pour la journée. Un remboursement partiel peut être proposé

bannissement

Le joueur est exclu du terrain sans aucune possibilité de remboursement, il ne peut plus revenir jouer à la Friendly Fire pour une durée donnée, voir définitivement.

Un acte provoquant des poursuite judiciaire est automatiquement accompagné d'un bannissement définitif.